



## Vente de vehicule litigieuse

Par **guapamakinera\_old**, le **23/08/2007** à **14:16**

j'ai vendu un vehicule de type commerciale (noté sur la carte grise).Lorsque nous avons nous meme acheté le vehicule a l'oncle de mon ami le nombre de place assise a l'interieur de celui-ci était de 5.Il nous a dis que tout était en regle.Un mois après la vente du vehicule, la propriétaire veut nous attaquer en justice pour vice caché. Nous lui avons proposé de bonne foie de regler les tavux de transformation du vehicule.  
Pour moi il n'y a pas vice caché. la propriétaire aurait du vérifier les informations avant d'acheter le vehicule.  
**Que risque-t-on? La propriétaire a-t elle réellement le droit de nous assigner en justice?Existe-t-il un delai pour assigner un vendeur dans ce genre de situation?Comment peut-elle prouver que les sieges arrieres étaient deja presents lors de l'achat? Que doit-on faire?**  
merci

Par **poupee\_russe92**, le **23/08/2007** à **17:20**

Bonjour,  
le vice caché est un élément **réellement caché** que l'acheteur n'aurait jamais pu remarquer lors de la vente du véhicule.  
Or si je comprends bien, le vice qu'elle vous reproche concerne un problème de nombre de places ou de type commercial du véhicule ?  
Que ce soit l'un ou l'autre elle ne peut vous attaquer sur les vices cachés puisque par définition si le type est inscrit sur la carte grise ce n'est pas caché, de même que le nombre de places!!  
De ce coté là vous ne risquez rien, vous lui proposez même de financer des travaux alors qu'il s'agit d'une erreur de sa part c'est bien ça? rnVous n'etes pas tenus de lui financer ces travaux en principe...  
D'autant plus cela ne peut pas non plus constituer un dol c'est à dire une tromperie puisque vous n'avez pas cherché à lui cacher les caractéristiques du véhicule en question n'est ce pas?